

## ● LES CHANTIERS À FAIBLES NUISANCES

### Q u'est ce qu'un chantier à faibles nuisances ?

Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche. Un chantier propre (ou à faibles nuisances) est un chantier conçu de façon à ce que son impact sur l'environnement soit le plus faible possible. Il doit être géré de façon à éviter tout risque pour la santé et la sécurité du personnel des entreprises du chantier et des riverains.

### ● Les moyens à mettre en place



ARE BTP

**L**es problèmes de pollutions potentielles du sol : l'usage, sur les chantiers, de solvants ou d'huiles, notamment celles de décoffrage, peut rendre vulnérables les nappes phréatiques et les sols. De même, les laitances de béton, mal ou non décantées, représentent des sources de pollution des sols et des eaux à cause des matières en suspension et de taux élevés de DCO (Demande Chimique en Oxygène).

La réduction des rejets polluants passe essentiellement par le choix de produits moins nocifs pour l'environnement, le choix de techniques limitant les rejets et des précautions en matière de stockage des produits neufs ou usagés (mise en place d'une zone de rétention).

**La gestion des déchets :** La prise en compte des déchets s'inscrit dans l'évolution actuelle et, notamment, la fermeture des décharges et l'obligation de tri sélectif. L'enjeu est important puisque, globalement en France, les déchets de chantier représentent une masse plus importante que les déchets ménagers. Il est donc impératif de prendre des dispositions pour en produire moins, puis pour trier les déchets produits afin d'en recycler ou d'en valoriser le plus possible.

**La maîtrise de l'énergie et des ressources en eau :** les ressources de la planète ne sont pas inépuisables, une attention particulière est requise afin de limiter notre dépendance aux ressources naturelles. Pour cela, il suffit de favoriser le transport collectif, de maîtriser nos consommations, etc...



ARE BTP

**Les nuisances causées aux riverains :** la poussière, les boues, voire les déchets épars qui volent, sont à la fois des nuisances visuelles et des risques pour la sécurité sur les voies publiques. De nombreuses exigences existent pour limiter cet impact : information des riverains, formation et information du personnel, limitation des gênes dues au bruit, limitation des gênes dues aux modifications de la circulation, etc...

● Tout en restant compatible avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP, les objectifs d'un chantier propre sont de :

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique
- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier ainsi qu'aux usagers de la voie publique
- Limiter les risques sur la santé du personnel
- Limiter les pollutions (sol, eau et air) de proximité lors du chantier
- Assurer la bonne gestion des déchets, leur tri et éventuellement leur valorisation



ARE BTP

## Respect de la réglementation

Dans l'ordre, il faut tenir compte des règlements suivants :

- Règlement Général de Police en ce qui concerne les règles régissant l'occupation de la voie publique, la salubrité publique et la tranquillité publique ;
- Code du travail – Hygiène et sécurité ;
- Règlement Local d'Urbanisme ;
- Réglementation spécifique sur les déchets.

L'ensemble des textes est disponible sur [www.ineris.fr/aida](http://www.ineris.fr/aida)

## Les points clés de la réussite

La réussite d'un tel chantier repose en partie sur une bonne communication en interne, une bonne formation et sensibilisation du personnel et bien évidemment sur une participation active de ce dernier.

En réalisant un chantier propre :

- Vous manifestez votre soutien à la préservation de l'environnement ;
- Vous améliorez les conditions de travail de vos employés ;
- Vous vous démarquez de la concurrence ;
- Vous donnez une image positive par rapport aux riverains.

## Un exemple : La charte « Chantier propre » de la ville du Havre

L'ARE BTP travaille depuis près d'un an en partenariat avec la ville du Havre, la CODAH (Communauté De l'Agglomération Havraise), la FFB (Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics), et l'OPP BTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics), à l'élaboration d'une charte et d'un kit d'outils de communication, visant à réduire les nuisances environnementales et les gênes causés au voisinage lors de la réalisation de travaux sur le territoire havrais.

Afin d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de cette charte, un cahier de recommandations a été mis en place. Cinq axes thématiques ont été développés : hygiène et santé du personnel ; gestion des déchets ; pollution des sols, des nappes phréatiques et de l'air ; maîtrise de l'eau et de l'énergie ; nuisances causées aux riverains.

Cette charte a été signée le 15 septembre dernier par l'ARE BTP, la ville du Havre, la CODAH, la FFB et l'OPP BTP. L'heure est maintenant à la diffusion de cette charte ainsi que du contenu du kit d'outils « chantier propre ».

Ainsi, vous trouverez un kit d'outils en téléchargement sur le site internet de la ville du Havre : <http://lehavre.fr/dossier/charte-chantier-propre-0>



Télécharger gratuitement les fiches d'informations techniques sur : [www.arenbtp.fr](http://www.arenbtp.fr)